



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le **14 novembre 2022** à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : M. Normand Poirier

Étaient également présentes mesdames Dominique Tremblay,
directrice générale et Léona Francoeur, directrice
générale adjointe.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant
qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 267-11-2022

Ordre du jour

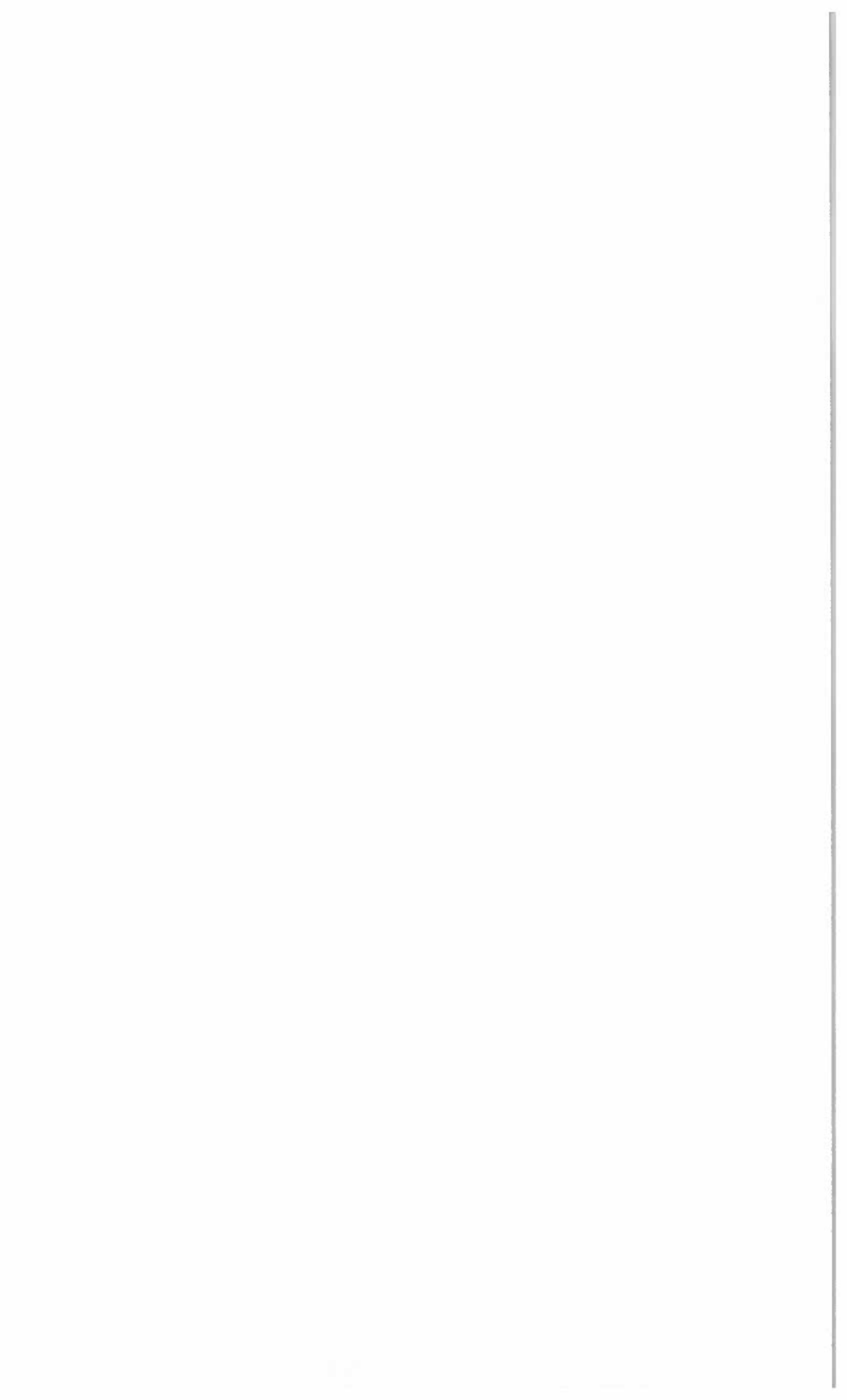
SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST
RÉSOLU QUE l'ordre du jour avec ajouts soit adopté tel
que présenté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre
- 5- Suivi des procès-verbaux
- 6- Correspondance du mois (liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-

9-Résolutions et règlements:

- 9.1 : Avis de motion et projet de règlement 2022-07
régie interne
 - 9.2 : Avis de motion et projet de règlement
roulottes- 2022-08
 - 9.3 : Politique familiale
 - 9.4 : Motoneige
 - 9.5 : Formation en eau potable Sarto Fortin
 - 9.6 : PRABAM suivi
 - 9.7 : Lotissement M.Gagné
 - 9.8 : Entretien route de la colonie
 - 9.9 : Fonds de relève de la Pointe de la Gaspésie
 - 9.10 : Ferrailles
 - 9.11 : Dons : Festival en Chanson / La Grande corvée
 - 9.12 : Vœux de Noel Radio Gaspésie et le Journal le
Phare
 - 9.13 : broyage à l'éco centre plus frais reliés au
transport
 - 9.14 : asphalte du MTQ (aller chercher à Gaspé)
 - 9.15 : Baux MRN
 - 9.16 : représentant au TACIM
 - 9.17 : contrat dg
 - 9.18 : dépôt lettre de démission conseiller # 1
 - 9.19 : rapport sur la gestion de l'eau potable
 - 9.20 : Embauche d'une nouvelle pompière.
- 10- note de la dg
 - 11- Période de questions
 - 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 268-11-2022

N° de résolution
ou annotation

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 octobre 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 OCTOBRE 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 OCTOBRE 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 269-11-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 NOVEMBRE, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Suivi des procès-verbaux

Le conseil considère que rien n'est à mentionner à ce point.

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale du procès.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 270-11-2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 octobre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois d'octobre 2022 au montant de 97 423.066\$ soient acceptés, fournisseurs montant de 46,911.47\$ prélèvements montant de 22 841.34\$ et salaires pour 27 670.25\$. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, les paiements directs et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



8- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Résolution # 271-11-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENT AU MONTANT DE

N° de résolution
ou annotation

13 053,24\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement au 14 novembre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiement soit acceptée au montant de 13 053.24\$ et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 272-11-2022

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #2022-07 RÉGIE INTERNE.

JE SOUSSIGNÉE, MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2022-07 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de la municipalité de Cloridorme. Chaque membre du conseil reconnaît avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #2022-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-02 RELATIF A LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME.

Le projet a été omis, c'est le 2022-09 qui est présenté.

9.2.1 Résolution # 273-11-2022

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #2022-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-05 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'INSTALLATION DE ROULOTTE DE VOYAGE

JE SOUSSIGNÉE, NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, donne avis de motion, avec dispense de la lecture, en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2022-09 portant sur la modification du règlement 2007-05 intitulé Règlement de zonage afin d'autoriser l'installation de roulotte de voyage.

Chaque membre du conseil reconnaît avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

Que le conseil municipal prend bonne note du projet de règlement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.3 Résolution # 274-11-2022

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du Plan d'action de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action 2022-2027 de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 275-11-2022

FRAIS D'UTILISATION MOTONEIGE POUR ALLER À LA CHLORATION

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Louis Roy doit se rendre au poste de chloration;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil autorise monsieur Jean-Louis Roy, l'utilisation de la motoneige de madame Manon Côté pour se rendre au poste de chloration

Que le conseil autorise la directrice générale à payer à madame Manon Côté la somme de quinze dollars (15\$) par sortie avec la motoneige. Le nombre de sorties sera validé par le contremaître aux travaux publics monsieur Sarto Fortin. Le paiement sera sur la base bi mensuelle sur réceptions des dates de sorties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 276-11-2022

FORMATION RÉSEAU DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE POUR SARTO FORTIN

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cloridorme détient un réseau de distribution en eau potable et qu'elle a l'obligation de se conformer au Règlement sur la qualité en eau potable;

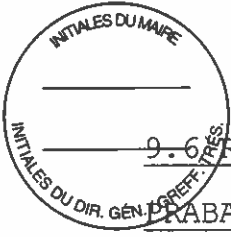
SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'inscription de Sarto Fortin au programme de qualification en Traitement d'eau de surface avec désinfection au chlore et par rayonnement UV, code de programme 20SCHV offert par Emploi Québec.

QUE le conseil accepte l'inscription de Sarto Fortin au programme de qualification pour Réseau de distribution d'eau potable 2ORDIS, code de programme ORD offert par Emploi Québec.

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer les frais d'inscriptions au montant de cent-vingt-et-un dollar pour chacune des formations, soit pour un total de deux-cent quarante-deux dollars (242\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.6 Résolution # 277-11-2022

GRABAM SUIVI

CONSIDÉRANT que déjà plusieurs travaux ont été réalisés au garage municipal ainsi qu'à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il reste encore 25 000\$ dollars disponibles au programme;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la suite des travaux prévus a l'hôtel de ville pour la somme restante au programme, soit installation de nouvelles lumières +ou-3 500\$, terminer les travaux à l'avant de l'hôtel de ville, aménagement paysager, et si reste des montants devra servir à éclairer l'entrepôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 278-11-2022

LOTISSEMENT MME G. GAGNÉ

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le contremaître aux travaux publiques à émettre les permis de lotissement tel que demandé par l'arpenteur (2022-28).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 279-11-2022

ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA COLONIE

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à obtenir deux soumissions pour la réfection de la route de la Colonie.

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention au programme d'aide à la mise en valeur du territoire public offert par le MERN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 280-11-2022

FONDS DE RELÈVE DE LA POINTE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que le conseil accepte de participer avec les Caisses Desjardins à la création du fonds de relève de la Pointe de la Gaspésie;

QUE ce fond serve aux entrepreneurs pour le démarrage d'entreprise ou servira pour le transfert d'entreprise;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme contribuera un montant de 5 à 6 000\$ dollars pour la création de ce fonds sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.11 Résolution # 281-11-2022

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

N° de résolution
ou annotation

QUE tout le fer soit dorénavant ramassé par le Garage Michel Bouchard et que l'écocentre ne sera plus le lieu de dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 282-11-2022

DONS : FESTIVAL EN CHANSON / LA GRANDE CORVÉE

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise un don de deux-cent-cinquante dollars (250\$) pour le Festival en chanson de Petite-Vallée, dans le cadre de la campagne de financement 2021-2022.

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise un don de deux-cent-cinquante dollars (250\$) pour le centre d'action bénévole La Grande Corvée dans le cadre de l'opération panier de Noel 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 283-11-2022

VŒUX DE NOEL RADIO GASPÉSIE ET LE JOURNAL LE PHARE

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil accepte de participer à la diffusion radio pour les vœux de Noel à radio Gaspésie ainsi que dans le journal Le Phare (1/4 PAGE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 284-11-2022

BROYAGE À L'ÉCO CENTRE PLUS FRAIS RELIÉS AU TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE le broyage devait être fait et que la neige est déjà commencée;

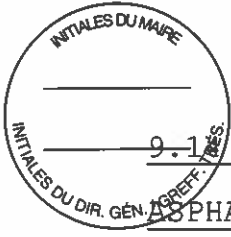
SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le broyage est annulé et reporté au printemps prochain et que l'écocentre est fermé jusqu'au printemps également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



9.15 Résolution # 285-11-2022

ASPHALTE DU MTQ (ALLER CHERCHER À GASPÉ)

N° de résolution ou annotation
CONSIDÉRANT que la MRC et le MTQ offre aux municipalités de l'asphalte recyclée et que nous devons réserver une quantité au préalable;

CONSIDÉRANT qu'il en a été discuté avec les gens des travaux publics de la municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

DE réserver 180 tonnes d'asphalte pour la municipalité pour ses besoins en voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 286-11-2022

BAUX MRN

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

DE procéder au paiement des frais de loyer pour la partie non divisée située à Rivière du petit Cloridorme pour le montant de 420.81\$

DE procéder au paiement des frais de loyer pour la partie non divisée de Cloridorme pour le montant de 137.97\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 287-11-2022

REPRÉSENTANT AU TACIM

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE suite au départ de Marcel Mainville et de madame Josette Dupuis, le conseil mandate madame Josée Boulay à représenter la municipalité au TACIM.

Madame Boulay accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 CONTRAT DG Reporté à une réunion ultérieure

9.18 dépôt lettre de démission de madame Josette Dupuis district 1

9.19 Résolution # 288-11-2022

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du rapport sur la gestion de l'eau potable et l'accepte tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



9.285 Résolution # 289-11-2022

EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE CLASSE 1

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

N° de résolution
ou annotation

D'EMBAUCHER madame Marie-Michèle Quérion a titre de
Pomprière Classe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- NOTE DE LA DG : fait la demande pour avoir au moins 2
collectes de recyclage en novembre et en décembre.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : le règlement des frais de remisage
des roulettes, d'obtenir des copies des règlements étant
modifiés ainsi que la gestion du bruit pour des
génératrices.

12- CLOTURE DE LA SCÉANCE

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à
l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière-trésorière

